

L'instruction documentaire — 3 100 pièces cotées, et les 134 reprises

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Plan documentaire de l'unité, journal des reprises du parapheur sur 12 mois · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Cette pièce publie un second écart défavorable à l'agent : 12,0 % de projets repris avant signature. Elle donne la cause mesurée, la correction et le résultat après correction. Aucune analyse du fond des dossiers ne figure ici : la cotation porte sur la forme, la date et la place d'une pièce.**

Ce qui est porté sur chaque pièce entrante

Mention portée	D'où elle vient	Ce qu'elle évite
Date d'entrée à l'unité	Horodatage du canal d'arrivée	Un délai calculé sur la mauvaise date
Émetteur nommé	En-tête de la pièce, ou canal d'origine	Une pièce anonyme dans un dossier contradictoire
Cote suivant le plan documentaire	Plan documentaire arrêté par la responsable d'unité	Un bordereau qui ne suit plus l'ordre du dossier

Mention portée	D'où elle vient	Ce qu'elle évite
Dossier d'établissement de rattachement	Rapprochement SIRET / raison sociale / adresse	Une pièce versée au mauvais dossier
Sommaire régénéré	Recalcul après chaque versement	Vingt minutes perdues devant un employeur qui attend

Le poste chiffré

Avant	Après	Heures rendues
100 % à la main — 2 agents, 4 jours ouvrés par mois, 56 h/mois, 672 h/an	20 % — contrôle et validation, 134 h/an	537 h

L'écart publié : 134 projets repris sur 1 118 — 12,0 %

Motif de la reprise	Nombre	Part des 134	Ce que cela dit
Version d'article retenue — date d'ouverture du dossier plutôt que jour du fait considéré	98	73,1 %	Les inspecteurs ont raison : le fait daté commande la version applicable
Formulation d'une mention de trame jugée trop générale	21	15,7 %	Trame précisée, la responsable d'unité a arrêté la nouvelle rédaction
Ordre du bordereau de pièces	9	6,7 %	Nomenclature corrigée au trimestre suivant
Autres motifs, non récurrents	6	4,5 %	Aucun motif ne revient plus de deux fois
Total	134	100 %	—

La correction, et sa mesure : depuis le 3 juin 2026, un dossier dont les faits chevauchent une modification de texte sort avec les DEUX versions en regard et la date de bascule ; c'est l'inspecteur qui retient la bonne. Sur les 214 projets produits depuis, 9 ont été repris — 4,2 % — et aucun sur ce motif. Le journal des reprises est ce qui a rendu la cause visible : un dispositif qui n'enregistre pas ses reprises ne s'améliore jamais.

Le journal des déplacements de pièces — comment il corrige la nomenclature

Trimestre	Pièces déplacées par un inspecteur	Motif dominant	Ce qui a été corrigé
1er trimestre	47	Catégorie « pièce de tiers » trop large	Catégorie scindée en « pièce de tiers — salarié » et « pièce de tiers — organisme »
2e trimestre	6	Aucun motif dominant	—
3e trimestre	4	Aucun motif dominant	—
4e trimestre	5	Aucun motif dominant	—

Nomenclature du plan documentaire révisée par la responsable d'unité de contrôle, le : _____

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.